



MEMBRES	21
PRESENTS	16
VOTANTS	16
POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE
N° 2026-006

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combaade s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M BONNETAUD Guillaume, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOULAUD Nathalie, M REYGNAUD Claude, Mme ROUX Claudine, Mme ROSSANDER Claudette, M SAUTOUR Jean-Claude.

Présent suppléant : M BREGAINT Jean-Louis, Mme LE GUEN Béatrice.

Absents : M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DESROCHE Roger, M LABREGERE Olivier, M PALA Henri, M RENAULT Alain.

Abrogation de la délibération n°2025-021 relative à l'autorisation de paiement des investissements du budget principal avant le vote du budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-021 du 08 décembre 2025 autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2026, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT.

Considérant l'adoption prochaine du budget primitif 2026,

Considérant qu'il n'y a plus lieu de maintenir les dispositions prévues par la délibération précitée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Abroge** la délibération n°2025-021 du 08 décembre 2025 relative à l'autorisation de paiement des investissements du budget principal avant le vote du budget primitif 2026.

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 mars 2026

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON



Le secrétaire de séance,
M Didier MAURIERE